



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 14 JUIN 2017

ARRETE

portant interdiction de stationner sur le parking du
Boulodrome à l'occasion du 1^{er} Grand prix de la ville
du 17 au 19 juin 2017.

N° Départ : 415/2017/247/PM/DS

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement pour faciliter l'organisation de la manifestation «1^{er} Grand prix de la ville » au boulodrome situé sur l'avenue Maréchal Juin

Considérant que pour assurer la sécurité des biens et des personnes cette interdiction est impérative

arrête

Article 1 : Le stationnement sera interdit pour tout véhicule, y compris les deux roues, sur le parking du boulodrome côté city Park

Article 2 : Cette interdiction prendra effet le vendredi 16 juin à partir de 7 heures jusqu'au lundi 19 juin 2017 à 21 heures. Des panneaux seront mis en place par les services de la police municipale.